SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

# Document d'informations clés

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Unlimited TURBO BEST Warrant PUT ("Turbos Illimités BEST PUT") relatif à une action de TotalEnergies SE cotée en EUR**

**ISIN:** DE000CL2F488 / **Mnémonique:** W909Z
**INITIATEUR:** Société Générale S.A. / www.warrants.com / appeler le +33 (0) 1421 36844 pour en savoir plus
**AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'INITIATEUR:** Autorité des Marchés Financiers (AMF) & Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
**DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS:** 7 octobre 2021
**EMETTEUR:** Société Générale Effekten GmbH, Frankfurt am Main / **GARANT:** Société Générale

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce produit est une obligation au porteur régie et interprétée par le droit allemand. La formation du produit est soumise au droit de la République française.

### Objectifs

Ce produit est conçu pour vous conférer un droit spécifique selon des conditions prédéfinies. Vous participerez, de manière disproportionnée (avec un effet de levier), à toutes les tendances de cours de l'Actif sous-jacent.

Ce produit n'a pas de terme prédéterminé. Outre la vente du produit sur le marché sur lequel le produit est coté, ou sur le marché de gré à gré, vous pouvez résilier le produit à une Date d'exercice. L'initiateur peut résilier le produit de façon ordinaire à une Date d'expiration ordinaire.

Les possibilités pour le rachat du produit sont les suivantes:

(a) Si, pendant la Période de contrôle, le cours de l'Actif sous-jacent n'a jamais été supérieur ou égal à la Barrière désactivante applicable, vous percevrez la Valeur de rachat qui correspond au (i) montant par lequel le Cours de référence du sous-jacent à la Date de calcul est dépassé par le Prix d'exercice applicable à la Date de valorisation multiplié par (ii) le Ratio.

(b) Si, pendant la Période de contrôle, le cours de l'Actif sous-jacent a été au moins une fois supérieur ou égal à la Barrière désactivante applicable, le produit arrivera à expiration sans valeur.

Le Prix d'exercice est ajusté tous les jours par un Prix d'Ajustement qui comporte un composant financier assumé par l'Initiateur du fait de l'effet de levier du produit. Le Prix d'Ajustement comprend un intérêt spécifique au marché en plus d'une prime de risque déterminée par l'Initiateur à sa discrétion raisonnable. La Barrière désactivante correspondra toujours au Prix d'exercice du moment. En outre, lors du versement d'un dividende par l'Initiateur de l'Actif sous-jacent, le Prix d'exercice et la Barrière désactivante applicables seront réduits d'un montant qui prend en compte le dividende payé, net de tout impôt ou autres frais.

Vous n'avez aucun droit sur l'Actif sous-jacent (par exemple, paiements de dividendes, droits de vote).

| | |
|---|---|
| **Actif sous-jacent:** | Action de TotalEnergies SE (ISIN FR0000120271) |
| **Bourse:** | Euronext Paris S.A. |
| **Devise de l'Actif sous-jacent:** | EUR |
| **Cours de référence:** | Dernier cours de l'Actif sous-jacent déterminé et publié par la Bourse pour un jour donné (cours de clôture). |
| **Ratio:** | 0,10 |
| **Exercice actuel:** | EUR 43,503211 |
| **Barrière désactivante actuelle:** | EUR 43,503211 |
| **Période de contrôle:** | Période entre la Date de lancement et la Date de calcul (incluses). |
| **Cours correspondant pendant la Période de Contrôle:** | Cours de l'Action tel que déterminé et publié par la Bourse. |

| | |
|---|---|
| **Devise du produit (Devise d'émission):** | Euro (EUR) |
| **Date de lancement:** | 16 janvier 2020 |
| **Date de valorisation:** | Dans le cas d'une résiliation: Date d'exercice<br>Dans le cas d'une résiliation ordinaire: Date de résiliation ordinaire |
| **Date d'exercice:** | Le dernier Jour ouvré de paiement en mars, juin, septembre et décembre de chaque année à laquelle le produit est valablement résilié. |
| **Type d'exercice:** | Bermudes (l'exercice peut avoir lieu à chaque Date d'exercice) |
| **Unité minimale d'exercice:** | 1 produit |
| **Date d'expiration ordinaire:** | Le dernier Jour ouvré de paiement en mars, juin, septembre et décembre de chaque année à laquelle le produit est valablement résilié. |
| **Type de produit:** | PUT |
| **Type de règlement:** | Numéraire |
| **Date de règlement:** | Cinquième Jour ouvré de paiement suivant la date de valorisation. |

L'Initiateur dispose d'un droit de résilier le produit sans préavis en cas d'événement extraordinaire. Les événements extraordinaires peuvent être, entre autres, la radiation de la cote ou la perte de l'Actif sous-jacent, les modifications de la loi, les événements fiscaux et l'impossibilité pour les Initiateurs de mener à bien les transactions de couverture nécessaires. En cas de résiliation, la valeur de résiliation peut être considérablement inférieure au prix d'achat. Il est même possible que l'investissement soit entièrement perdu. Vous supportez également le risque que le produit soit racheté par anticipation à un moment qui ne vous est pas favorable, et vous pourrez uniquement réinvestir la valeur résiduelle selon des conditions moins favorables.

## Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné aux particuliers pour une participation amplifiée aux variations de prix et/ou de la couverture avec un horizon d'investissement à court terme. Ce produit est un produit destiné aux clients disposant de connaissances avancées et/ou d'une expérience dans les produits financiers et les marchés financiers. L'investisseur pourra supporter des pertes (jusqu'à la perte totale du montant investi) et n'attache pas d'importance à la protection du capital.

# QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

## Indicateur synthétique de risque




**Risque le plus faible** **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de référence. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## Scénarios de performance

**Les évolutions du marché dans le futur ne peuvent être anticipées précisément. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basés sur les performances récentes. Les performances réelles pourraient être inférieures.**

| **Investissement EUR 10 000,00**<br>**Scénarios** | | **Période de référence (1 jour calendaire)** |
|---|---|---|
| **Scénario de tensions** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | EUR 0,00 |
| | Rendement en pourcentage (non annualisé) | -100,00% |
| **Scénario défavorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | EUR 0,00 |
| | Rendement en pourcentage (non annualisé) | -100,00% |
| **Scénario intermédiaire** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | EUR 5 406,13 |
| | Rendement en pourcentage (non annualisé) | -45,94% |
| **Scénario favorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | EUR 12 280,25 |
| | Rendement en pourcentage (non annualisé) | 22,80% |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir à la fin de la période de référence, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000,00.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

# QUE SE PASSE-T-IL SI SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si l'Emetteur fait défaut, vous ne pourrez réclamer toute somme impayée qu'auprès de Société Générale (le Garant). Si Société Générale fait défaut ou est en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Si les dettes senior non préférées (visées à l'article L 613-30-3-1-3° du Code Monétaire et Financier) de Société Générale font l'objet de mesures au regard de la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne (bail-in), par réduction de la dette jusqu'à zéro, conversion en titres de capital (actions) ou report de maturité, votre créance sur l'Emetteur peut être réduite au montant en principal et/ou intérêts qui seraient dus aux porteurs des titres et/ou à la valeur des titres de capital ou d'autres titres ou autres engagements de Société Générale ou d'autres personnes qui seraient livrés aux porteurs des titres si ceux-ci avaient été émis directement par Société Générale et avaient donc eux-même été l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Vous trouverez les notations de Société Générale sur https://www.societegenerale.com/en/measuring-our-performance/investors/debt-investors/ratings.

# QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez EUR 10 000,00. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

## Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

| Investissement de EUR 10 000,00 Scénarios | Si vous sortez le fin de la période de référence (1 jour calendaire) |
|---|---|
| **Coûts totaux** | EUR 3 000,79 |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) | 25,73% |

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin période de référence;
- la signification des différentes catégories de coûts.

**Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par période de référence (1 jour calendaire)**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Coûts ponctuels** | **Coûts d'entrée** | 16,88% | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. |
| | **Coûts de sortie** | 8,85% | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la période de référence. |
| **Coûts récurrents** | **Coûts des transaction de portefeuille** | - | Non applicable. |
| | **Autres coûts récurrents** | 0,01% | L'incidence des coûts que nous prélevons pour gérer vos investissements. |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée:** 1 jour calendaire (période de référence)

Il est impossible de formuler une recommandation personnalisée concernant la période de détention. Du fait de son effet de levier, le produit réagit aux moindres fluctuations du cours de l'Actif sous-jacent, ce qui entraîne des pertes ou des profits sur des périodes imprévisibles. Toute recommandation personnalisée concernant la période de détention constituerait une information erronée pour les investisseurs qui spéculent. Pour les investisseurs achetant le produit à des fins de couverture, la période de détention dépend de l'horizon de couverture de chaque investisseur.

Outre la vente du produit sur le marché sur lequel le produit est coté ou sur le marché de gré à gré, vous pouvez résilier le produit à une Dates d'exercice, en transmettant un avis d'exercice indiquant les produits concernés à l'agent payeur. Vous devez en instruire la banque dépositaire responsable de l'ordre de transfert des produits indiqués. Une fois la résiliation effective, vous percevrez une Valeur de remboursement, comme détaillé dans la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Cotation du marché** | Euronext Access Paris | **Taille minimale des opérations** | 1 produit |
| | | **Cotation de prix** | Cotation par unité |

L'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement compromis(e) ou complètement impossible en cas de situation particulière du marché ou de perturbations/défaillances techniques.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Toute réclamation concernant la personne qui apporte des conseils sur le produit ou qui le vend peut être déposée directement auprès de cette personne par le biais du site Internet concerné.
Toute réclamation concernant le produit ou la gestion du produit par l'Initateur de ce produit peut être déposée par écrit (courrier ou message électronique) à Société Générale, à l'adresse suivante SOCIETE GENERALE, Regulatory Information Department, 17 cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE CEDEX, FRANCE, adresse électronique SG-complaints-kid@sgcib.com ou www.warrants.com.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier Document d'information clé est disponible en ligne à l'adresse www.warrants.com. Ce document peut faire l'objet de mises à jour depuis sa date de publication.
Le prospectus, ses éventuels suppléments et les conditions définitives sont publiés sur le site de la Société Générale (www.warrants.com; prospectus et compléments dans la rubrique Service / Prospectus; conditions définitives en entrant l'ISIN dans le champ de recherche puis dans la rubrique Documentation), le tout conformément aux exigences légales. Afin d'obtenir des informations plus détaillées - et en particulier des précisions sur la structure et les risques associés à un investissement dans le produit - vous devez lire ces documents.